



États financiers consolidés
28 décembre 2024
(en milliers de dollars canadiens)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Groupe Colabor Inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe Colabor Inc. et de ses filiales (collectivement, la Société) au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023;
- les états consolidés de la situation financière au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com

Question clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour la période le 28 décembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Test de dépréciation visant le goodwill et les marques de commerce

Se référer à la note 2, Méthodes comptables significatives, et à la note 14, Goodwill des états financiers consolidés.

La valeur comptable du goodwill et celle des marques de commerce s'élèvent respectivement à 73,0 M\$ et à 8,5 M\$ au 28 décembre 2024. La direction soumet l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill ou la marque de commerce ont été affectés à un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elle s'est dépréciée. Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable est comptabilisée dans « Perte de valeur sur goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles » aux états consolidés du résultat net. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La Société utilise la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de vente pour procéder au test de dépréciation du goodwill et des marques de commerce. Pour déterminer la valeur recouvrable, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'UGT, puis elle détermine un taux d'intérêt avant impôts aux

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Évaluer la façon dont la direction a déterminé la valeur recouvrable, notamment ce qui suit :
 - Tester le caractère adéquat de la méthode utilisée et l'exactitude arithmétique des flux de trésorerie actualisés.
 - Tester les données sous-jacentes utilisées dans les flux de trésorerie actualisés et effectuer des analyses de sensibilité et de complémentarité.
 - Évaluer le caractère raisonnable des hypothèses importantes notamment le taux de croissance des ventes et le BAIIA, en tenant compte du budget approuvé par le conseil d'administration et des rendements actuels et passés de l'UGT.
 - Évaluer, par le recours aux services de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation, le caractère adéquat du taux d'actualisation utilisé par la direction en fonction des données de sociétés comparables qui sont disponibles.



fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

La direction établit des projections des flux de trésorerie actualisés pour les cinq prochains exercices à partir du budget de l'exercice suivant. Ces projections ont été préparées en se basant sur des hypothèses importantes notamment le taux de croissance des ventes, le bénéfice avant impôts, intérêts, et amortissements (BAIIA) et le taux d'actualisation.

Nous avons considéré cela comme une question clé de l'audit en raison de l'importance du goodwill et des marques de commerce ainsi que des jugements portés par la direction pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT, notamment son recours à des hypothèses importantes qu'elle a formulées. Il en découle un degré élevé de jugement et de subjectivité de la part de l'auditeur dans l'exécution des procédures liées aux hypothèses importantes utilisées par la direction. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation nous ont prêté assistance dans l'application de nos procédures.

- Évaluer, par le recours aux services de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation, le caractère adéquat du taux d'actualisation utilisé par la direction en fonction des données de sociétés comparables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.



L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sébastien Bellemare.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 25 février 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A116819

États consolidés du résultat net

Pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Notes	52 semaines	
		2024	2023
		\$	\$
Ventes	4	657 093	659 129
Coût des marchandises vendues		535 257	536 096
Marge brute		121 836	123 033
Charges d'exploitation	5	86 568	85 770
Amortissements	11, 12, 13	20 347	21 355
Frais non liés aux opérations courantes	6	795	937
Résultat opérationnel		14 126	14 971
Charges financières	7	11 772	6 625
Résultat avant impôts		2 354	8 346
Charge d'impôts	8	739	2 299
Résultat net lié aux activités poursuivies		1 615	6 047
Résultat net lié aux activités abandonnées		(59)	(455)
Résultat net		1 556	5 592
Résultat net par action de base et dilué lié aux activités poursuivies	9	0,02	0,06
Résultat net par action de base et dilué lié aux activités abandonnées	9	—	(0,01)
Résultat net par action de base et dilué	9	0,02	0,05

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et 30 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	52 semaines	
		2024	2023
		\$	\$
Résultat net lié aux activités poursuivies		1 615	6 047
Autres éléments du résultat global devant être reclassés ultérieurement au résultat net :			
Variation de la juste valeur du contrat de swap de taux d'intérêt désigné comme élément de couverture des flux de trésorerie	21	(389)	(327)
Impôts correspondants		103	87
Autres éléments du résultat global liés aux activités poursuivies		(286)	(240)
Résultat global lié aux activités poursuivies		1 329	5 807
Résultat net lié aux activités abandonnées		(59)	(455)
Autres éléments du résultat global ne devant pas être reclassés ultérieurement au résultat net :			
Réévaluation de l'obligation au titre du régime à prestations déterminées	19	(23)	(79)
Impôts correspondants		6	21
Autres éléments du résultat global lié aux activités abandonnées		(17)	(58)
Résultat global lié aux activités abandonnées		(76)	(513)
Résultat global		1 253	5 294

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et 30 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Capital- actions \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 31 décembre 2023		257 054	6 753	(155 632)	304	108 479
Résultat net		—	—	1 556	—	1 556
Autres éléments du résultat global		—	—	(17)	(286)	(303)
Résultat global		—	—	1 539	(286)	1 253
Régime de rémunération à base d'actions	19	—	112	—	—	112
Exercice d'options d'achat d'actions	17	22	(22)	—	—	—
Solde au 28 décembre 2024		257 076	6 843	(154 093)	18	109 844

	Notes	Capital- actions \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 1 janvier 2023		257 008	6 508	(161 166)	544	102 894
Résultat net		—	—	5 592	—	5 592
Autres éléments du résultat global		—	—	(58)	(240)	(298)
Résultat global		—	—	5 534	(240)	5 294
Régime de rémunération à base d'actions	19	—	291	—	—	291
Exercice d'options d'achat d'actions	17	46	(46)	—	—	—
Solde au 30 décembre 2023		257 054	6 753	(155 632)	304	108 479

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et 30 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	52 semaines	
		2024	2023
		\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net lié aux activités poursuivies		1 615	6 047
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Impôts différés	8	(1 082)	1 125
Amortissements		20 347	21 355
Charges financières	7	11 772	6 625
Autres		166	287
		32 818	35 439
Variation nette du fonds de roulement	20	4 360	(6 496)
		37 178	28 943
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	11	(3 113)	(17 845)
Produit de cession d'immobilisations corporelles		—	33
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	12	(2 648)	(731)
Acquisition d'entreprise, net de la trésorerie acquise		(750)	(1 750)
Autres		(292)	27
		(6 803)	(20 266)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation nette de la facilité de crédit	20	(7 250)	12 000
Paiement des obligations locatives	20	(8 125)	(12 390)
Frais de financement payés	20	(356)	(5)
Charges financières payées	7	(8 491)	(6 627)
		(24 222)	(7 022)
Variation nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie des activités poursuivies		6 153	1 655
Variation nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie des activités abandonnées		321	(3 380)
Endettement bancaire au début		(3 000)	(1 275)
Trésorerie et équivalent de trésorerie (endettement bancaire) à la fin		3 474	(3 000)
Autres informations à fournir sur les flux de trésorerie-activités opérationnelles			
Impôts payés		2 063	583
Acquisitions d'immobilisations corporelles impayées		—	1 453

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Au 28 décembre 2024 \$	Au 30 décembre 2023 \$
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 474	—
Clients et autres débiteurs	10	50 835	48 544
Stocks		50 423	50 730
Actif au titre de la retraite	19	—	403
Autres	21	2 344	1 731
		107 076	101 408
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	11	22 359	23 510
Immobilisations incorporelles	12	17 011	18 498
Actifs au titre de droits d'utilisation	13	106 416	106 954
Goodwill	14	73 072	73 072
Actif d'impôts différés	8	3 192	2 118
Autres	13	1 315	2 270
		223 365	226 422
Total des actifs		330 441	327 830
Passifs			
Passifs courants			
Endettement bancaire		—	3 000
Fournisseurs et autres créditeurs	15	50 970	45 293
Portion à court terme de la dette à long terme	16	3 000	3 000
Portion à court terme des obligations locatives	13	9 604	6 205
Autres	21	605	939
		64 179	58 437
Passifs non courants			
Dette à long terme	16	48 130	55 522
Obligations locatives	13	107 338	104 732
Contrepartie éventuelle	12	407	—
Passif d'impôts différés	8	543	660
		156 418	160 914
Total du passif		220 597	219 351
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		109 844	108 479
Total du passif et des capitaux propres		330 441	327 830

Engagements (Note 18)

Événements postérieurs à la date de clôture (Note 24)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1 Nature des activités

Groupe Colabor Inc. (ci-après la « Société ») est un distributeur et grossiste de produits alimentaires et connexes desservant les créneaux de l'hôtellerie, de la restauration et le marché des institutions ou « HRI » au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, ainsi que celui au détail.

La Société est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Il s'agit d'une société canadienne dont le siège social est situé au 1601, rue René-Descartes, bureau 103, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 0A6. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole GCL.

La fin de l'exercice de la Société est le dernier samedi du mois de décembre. Un exercice financier standard de Colabor est composé de treize périodes de quatre semaines chacune; les trois premiers trimestres sont composés de trois périodes chacun et le dernier trimestre, de quatre. Les ventes et le résultat net de la Société sont proportionnellement moins élevés aux premier, deuxième et troisième trimestres et plus élevés au quatrième trimestre puisque celui-ci compte en général 33 % plus de périodes d'opérations que les autres trimestres de l'exercice. De plus, il est à noter que les ventes de la Société sont saisonnières. Ainsi, le volume des ventes du premier trimestre est généralement moins élevé en comparaison aux autres trimestres.

2 Méthodes comptables significatives

Généralités

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou IFRS), tel que publié par l'International Accounting Standard Board (IASB). Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principales méthodes comptables décrites dans la présente note, lesquelles ont été appliquées de la même manière durant les deux exercices.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société lors de la réunion tenue le 25 février 2025.

Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de l'obligation ou l'actif au titre de la retraite qui est évaluée à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées moins la juste valeur des actifs du régime de retraite, ainsi que les instruments financiers dérivés et la contrepartie éventuelle qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales qu'elle contrôle.

La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles qui ont un impact significatif sur les rendements de l'entité. Les filiales entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est acquis par la Société, et ce, jusqu'à ce que le contrôle cesse. Groupe Colabor Inc. détient 100 % des filiales suivantes : Les Pêcheries Norref Québec inc. (« Norref »); Transport Paul-Émile Dubé ltée; et le Groupe Resto-Achats inc. (« GRA »).

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Société et de ses filiales qui sont toutes détenues en propriété exclusive. Les opérations et les soldes intragroupe ainsi que les gains et les pertes latents sur les opérations entre les sociétés du groupe sont éliminés lors de la consolidation.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une entreprise est calculée comme la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les coûts d'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la Société comptabilise les actifs identifiables acquis et les passifs repris, incluant les passifs éventuels, et ce, peu importe s'ils ont été comptabilisés dans les états financiers de l'entreprise acquise avant l'acquisition. Les actifs acquis et les passifs repris sont généralement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill est inscrit après la comptabilisation séparée des immobilisations incorporelles identifiables. Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de a) la juste valeur de la contrepartie transférée, b) le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et c) la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation précédemment détenue par la Société dans l'entreprise acquise, sur la juste valeur, à la date d'acquisition, de l'actif net identifiable acquis. Si la juste valeur de l'actif net identifiable acquis excède la somme calculée précédemment, le montant excédentaire (c'est-à-dire le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses) est immédiatement comptabilisé en résultat.

Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs liés à un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme une partie de la contrepartie transférée dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de « période d'évaluation » sont comptabilisées de manière rétrospective, et les ajustements correspondants sont comptabilisés à même le goodwill. Les ajustements de période d'évaluation sont des ajustements qui découlent d'informations additionnelles obtenues durant la « période d'évaluation » (qui ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition) à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée aux dates de clôture ultérieures, et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture ultérieures conformément à IFRS 9 ou à IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, selon le cas, et le profit ou la perte correspondant est comptabilisé en résultat net.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, la Société mentionne dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective pendant la période d'évaluation (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés, afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de la Société dont les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste de la Société et qui : représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte; fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte; ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse, des découverts bancaires, de dépôts à vue, des placements très liquides pouvant facilement être convertis en argent pour un montant déterminé et qui viennent à échéance dans les trois mois suivant la date d'acquisition, des dépôts en circulation et des chèques émis et non encaissés.

Comptabilisation des produits

Les ventes de marchandises constituent la seule source significative de produits liés aux activités ordinaires. Les ventes de marchandises figurant aux états consolidés du résultat sont comptabilisées lorsque la Société a transféré le contrôle des marchandises aux clients, soit à la livraison des marchandises et que toutes les obligations de prestations sont remplies. Les montants comptabilisés au titre des ventes de marchandises représentent la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir de la part de tiers pour des ventes de marchandises, excluant les taxes sur les produits et services, et déduction faite des retours, rabais et remises. À ce moment, il n'y a plus de conditions autres que le passage du temps pour que le paiement soit dû. Dans le cas des ventes directes aux clients, la Société comptabilise les produits au net puisqu'elle ne contrôle pas les stocks et n'est pas exposée au risque de ceux-ci.

La Société comptabilise les remises aux clients à titre de diminution du prix de vente aux états consolidés du résultat. La Société comptabilise ces remises lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elles se réalisent et qu'elles puissent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Un passif contractuel est comptabilisé pour les remises estimées à payer aux clients.

Remises des fournisseurs

La Société comptabilise les remises des fournisseurs en diminution du prix des marchandises des fournisseurs et réduit les achats de marchandises et le stock connexe figurant dans les états consolidés du résultat et de la situation financière. Certaines exceptions s'appliquent quand la contrepartie en espèces reçue constitue un remboursement des frais de vente supplémentaires engagés par le revendeur, auquel cas la remise est constatée selon la substance de l'entente à titre de réduction des charges opérationnelles. Également, la Société comptabilise à titre de produits les remises fournisseurs obtenues à l'égard des ventes directes aux clients.

La Société comptabilise les remises lorsque l'encaissement est considéré comme probable et qu'il peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. La Société se base sur les prévisions d'achats de marchandises ainsi que sur les conditions contractuelles pour déterminer la probabilité et l'estimation de l'encaissement. Les hypothèses sont réévaluées à chaque exercice.

Impôts sur le résultat

Les charges d'impôts comprennent les impôts exigibles et différés. Elles sont constatées aux états consolidés du résultat et du résultat global, sauf pour les impôts liés aux capitaux propres. Dans ce cas précis, la charge d'impôt est comptabilisée en diminution des capitaux propres. L'impôt différé concernant des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global est également comptabilisé aux autres éléments du résultat global.

Les actifs ou les passifs d'impôts exigibles correspondent aux obligations ou aux réclamations des périodes précédentes ou courantes des administrations fiscales qui ne sont toujours pas reçues ou payées à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les impôts exigibles sont calculés en fonction du bénéfice imposable, qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul des impôts exigibles est fondé sur les taux d'impôt et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Toutefois, les impôts différés ne sont pas comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale du goodwill ou au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable. Les impôts différés sur les différences temporaires liées à la participation dans des filiales et des coentreprises ne sont pas comptabilisés si la Société est en mesure de contrôler le renversement de ces différences temporaires et s'il est probable que le renversement ne se produira pas dans un avenir prévisible.

Les actifs ou les passifs d'impôts différés sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'impôt dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière. Les passifs d'impôts différés sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils permettront de compenser un bénéfice imposable futur.

Les actifs ou les passifs d'impôts différés sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôts exigibles découlant des mêmes administrations fiscales.

Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société, ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives. Pour le calcul du résultat dilué, il faut considérer que les actions ordinaires potentiellement dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de la période, ou à la date d'émission des actions ordinaires si celle-ci est ultérieure. Les actions ordinaires potentielles sont en lien avec les options d'achat d'actions.

Secteurs opérationnels

En conformité avec l'IFRS 8 Secteurs opérationnels, la Société présente et divulgue l'information sectorielle en fonction de sa structure de gestion et de la manière que la direction évalue la performance de chacun des secteurs.

Au 30 décembre 2023, la Société comptait deux secteurs opérationnels : la distribution de produits alimentaires (secteur Distribution) et la vente de produits généralisés alimentaires et connexes à des distributeurs (secteur Grossiste). Les activités de distribution comprennent la distribution de produits alimentaires et connexes dans les créneaux de l'hôtellerie, de la restauration, des marchés institutionnels (« HRI ») et celui du marché de détail. Dans cette activité, la Société distribue des produits spécialisés tels que les viandes, les poissons et les fruits de mer (« Distribution Spécialisée ») ainsi que des produits généralisés alimentaires et connexes (« Distribution Broadline »). Les activités de grossiste comprennent la vente de produits généralisés alimentaires et connexes à des distributeurs. Au 31 décembre 2023, la Société les a regroupés en un seul secteur d'activités en raison de changements opérationnels et organisationnels, dont le déménagement dans de nouvelles installations à Saint-Bruno-de-Montarville qui desservent désormais une clientèle commune. La vision stratégique de la Société se développe dans une approche plus globale des activités. La direction évalue dorénavant les résultats d'exploitation de la Société dans son ensemble et prend les décisions sur cette base, contrairement à auparavant par secteur séparément. De plus, les informations financières distinctes du secteur Grossiste ne sont plus disponibles.

Stock

Le stock est évalué au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Le coût du stock comprend tous les coûts d'achat et les autres coûts engagés pour amener le stock à l'endroit et dans l'état où il se trouve, déduction faite des remises des fournisseurs.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué de l'amortissement et des pertes de valeur cumulées. Le coût d'acquisition comprend les frais engagés pour acheter et installer les actifs en question.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur les composantes qui ont des durées d'utilité homogènes selon le mode d'amortissement linéaire, de façon à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte des valeurs résiduelles. Les durées d'utilité sont les suivantes :

Équipements	De 5 à 15 ans
Véhicules routiers	De 7 à 10 ans
Matériel informatique	4 ans
Améliorations locatives	Durée initiale des baux : de 10 à 20 ans

Les durées d'utilité, le mode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique.

L'amortissement débute dès que l'actif est prêt à être mis en service et est présenté à la rubrique « Amortissements » aux états consolidés du résultat.

Le profit ou la perte résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat dans les charges opérationnelles.

Immobilisations incorporelles

Logiciels de distribution et relations client

Ces immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées.

Le coût d'acquisition des logiciels de distribution tient compte des frais engagés pour acheter et installer les logiciels.

Toutes les relations clients proviennent des regroupements d'entreprises et répondent aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles.

Leur amortissement est calculé selon le mode d'amortissement linéaire, de façon à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte des valeurs résiduelles. Les durées d'utilité sont les suivantes :

Logiciels de distribution	De 4 à 7 ans
Relations clients	De 5 à 20 ans

Les durées d'utilité, le mode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique.

L'amortissement débute dès que l'actif est prêt à être mis en service et est présenté à la rubrique « Amortissements » aux états consolidés du résultat.

Marques de commerce

Les marques de commerce ont une durée d'utilité indéterminée étant donné que la direction n'a pas l'intention de s'en départir et sont comptabilisées selon le modèle du coût et ne sont pas amorties. Elles sont soumises à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles ont subi une perte de valeur.

Goodwill

Le goodwill représente les avantages économiques futurs résultant d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. Le goodwill est comptabilisé au coût diminué des pertes de valeur cumulées.

Dépréciation des actifs non financiers

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation, tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Le goodwill est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représentent, pour la Société, le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction.

Les UGT auxquelles un goodwill a été affecté et les marques de commerce à durée d'utilité indéterminée doivent être soumises à un test de dépréciation lorsqu'un événement défavorable intervient et au moins à toutes les années. Tous les autres actifs individuels ou UGT sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable est comptabilisée dans « Perte de valeur sur goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles » aux états consolidés du résultat. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa juste valeur, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque actif ou de chaque UGT, puis elle détermine un taux d'intérêt avant impôts aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les données utilisées pour les tests de dépréciation sont directement liées au budget le plus récent approuvé de la Société. Les facteurs d'actualisation sont établis individuellement pour chaque actif ou UGT et reflètent leur profil de risque respectif déterminé par la direction.

Les pertes de valeur liées aux UGT sont d'abord portées en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette UGT. Toute perte de valeur restante est répartie au prorata des autres actifs de l'UGT.

Exception faite du goodwill, tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise sur les actifs autres que le goodwill si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur comptable. La valeur comptable d'un actif augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels la Société est preneur sont comptabilisés à titre d'actif au titre de droits d'utilisation et d'obligation locative à l'état consolidé de la situation financière.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût comprenant le montant de l'obligation locative initiale ajusté des paiements de location versés avant ou à la date de prise en effet du contrat ainsi que des avantages incitatifs, des coûts directs initiaux et des coûts de restauration, s'il y a lieu. Par la suite, les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût moins l'amortissement et les pertes cumulées. Ils sont amortis sur le moindre de la durée du contrat ou de la durée d'utilité du bien sous-jacent.

L'obligation locative est égale à la valeur actuelle nette des paiements de loyers futurs actualisés au taux implicite du contrat de location, s'il est possible de le déterminer ou au taux marginal de la Société. Les paiements de loyers futurs incluent les éléments suivants :

- Les paiements fixes et les paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- Le prix d'exercice de l'option d'achat lorsque la Société a une certitude raisonnable de l'exercer; et
- Les pénalités en cas de résiliation du contrat de location, si la Société prévoit résilier avant la fin de l'échéance.

La Société utilise l'exemption permise pour les contrats de location dont l'actif sous-jacent a une faible valeur et ceux dont la durée est inférieure à douze mois.

Instruments financiers

a) Classement

La Société détermine le classement des instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale et les classe dans les catégories suivantes aux fins de l'évaluation :

- instruments qui seront ultérieurement évalués à la juste valeur, soit à la juste valeur par le biais du résultat net (JVBRN) ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG); et
- instruments qui seront évalués au coût amorti.

Le classement des instruments d'emprunt découle du modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de flux de trésorerie contractuels de ceux-ci. Les actifs qui sont détenus pour la perception de flux de trésorerie contractuels et pour lesquels ces flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sont évalués au coût amorti. Les instruments de capitaux propres qui sont détenus à des fins de transaction (y compris tous les instruments dérivés sur actions) sont classés comme étant à la JVBRN. Pour ce qui est des autres instruments de capitaux propres, la Société peut faire le choix irrévocable (soit instrument par instrument), au jour de leur acquisition, de les désigner comme étant à la JVAERG. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins qu'ils doivent être évalués à la JVBRN (comme les instruments détenus à des fins de transaction ou les dérivés) ou que la Société ait choisi de les évaluer à la JVBRN.

Les actifs et passifs financiers suivants sont évalués au coût amorti : la trésorerie et équivalents de trésorerie, les clients et autres débiteurs, l'endettement bancaire, les fournisseurs et autres créditeurs et la dette à long terme. Le contrat de swap de taux d'intérêt ainsi que la contrepartie éventuelle sont évalués à la juste valeur.

b) Évaluation

Instruments financiers au coût amorti

Les instruments financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti, diminué de toute perte de valeur.

Instruments financiers à la JVBRN

Les instruments financiers à la JVBRN sont comptabilisés initialement à la juste valeur et les frais de transaction sont passés en charges dans les états consolidés des résultats. Les profits et pertes réalisés et latents découlant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à la JVBRN sont inclus dans les états consolidés des résultats de la période pendant laquelle ils surviennent. Lorsque la direction a choisi de comptabiliser un passif financier à la JVBRN, les variations liées au risque de crédit propre à la Société seront comptabilisées dans les états consolidés des résultats.

c) Dépréciation

La Société évalue de façon prospective les pertes de crédit attendues liées aux instruments d'emprunt comptabilisés au coût amorti et à la JVAERG. La méthode de dépréciation appliquée varie selon qu'il existe ou non une augmentation importante du risque de crédit. Pour les clients, la Société applique la méthode simplifiée permise par l'IFRS 9, selon laquelle les pertes attendues sur la durée de vie doivent être comptabilisées depuis la comptabilisation initiale des clients.

d) Décomptabilisation

Actifs financiers

La Société décomptabilise les actifs financiers uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs financiers arrivent à expiration, ou lorsqu'elle transfère les actifs financiers et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété à une autre entité. Les profits et les pertes résultant de la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

La Société applique le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues à ses comptes clients. Selon ce modèle, la Société doit comptabiliser les pertes de crédit attendues et les variations de ces pertes de crédit attendues à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers.

La Société considérera qu'un actif financier est en défaut lorsqu'il est peu probable que la partie endettée s'acquitte de ses obligations. Les comptes clients qui sont considérés en souffrance, mais non irrécouvrables sont ceux qui sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qui devraient être recouverts. Tout compte client qui est en souffrance depuis plus de 90 jours ou qui est considéré comme improbable est radié. Pour déterminer si une partie endettée est en défaut, la Société prendra en compte des indicateurs qualitatifs (défaillance d'un débiteur, restructuration d'un montant dû à la Société à des conditions que la Société ne considérerait pas autrement, ou des indications qu'un débiteur ou un émetteur puisse faire faillite) et des données quantitatives et développées à l'interne et obtenues de sources externes.

Passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque les obligations qui en résultent sont éteintes, qu'elles sont annulées ou expirées. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer, y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs pris en charge, est comptabilisée dans les états consolidés des résultats.

e) Instruments financiers dérivés et couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle est conclu le contrat de dérivé et sont par la suite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte dépend de la désignation de l'instrument financier dérivé comme instrument de couverture et le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. La Société a désigné son contrat de swap de taux d'intérêt comme étant de la couverture de flux de trésorerie.

La Société consigne, au début de la transaction, la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et de sa stratégie des différentes opérations de couverture. La Société consigne également, au début de la couverture et de façon continue par la suite, son évaluation qui vise à déterminer si les dérivés utilisés dans les opérations de couverture sont hautement efficaces dans la compensation des

flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert. Le montant total de la juste valeur d'un instrument financier dérivé est classé comme un actif ou un passif non courant lorsque la durée de vie résiduelle de l'élément couvert est de plus de 12 mois, et comme un actif ou un passif courant lorsque la durée de vie résiduelle est de moins de 12 mois.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans le résultat global consolidé. Les gains et les pertes liés à la partie non efficace sont immédiatement enregistrés dans l'état consolidé des résultats. Les montants accumulés en capitaux propres sont convertis en profits ou pertes contre le gain (perte) sur l'élément couvert lorsque celui-ci est réalisé. Lorsqu'un instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, tous les gains ou les pertes cumulés dans le cumul des autres éléments du résultat global demeurent dans les capitaux propres et sont comptabilisés lorsque la transaction prévue est finalement enregistrée dans l'état consolidé des résultats. Lorsqu'il est établi qu'une transaction prévue ne surviendra pas, les gains et les pertes cumulés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement comptabilisés dans l'état des résultats consolidés.

Frais de financement

Les frais de financement relatifs à la dette sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts correspondants. Au moment du remboursement de l'un de ses emprunts, les frais de financement correspondants sont imputés au résultat net.

Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Les provisions représentent des passifs de la Société pour lesquels l'échéance ou le montant est incertain. Les provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite, résultant d'événements passés qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que les montants peuvent être estimés de manière fiable.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses attendues pour éteindre l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision découlant du temps écoulé est comptabilisée au résultat à titre de charges financières.

Un remboursement, que la Société a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers, relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne doit pas être supérieur au montant de la provision afférente.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Obligation au titre de la retraite et autres avantages du personnel

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi par l'intermédiaire de régimes à cotisations définies. Les contributions aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle les services correspondants du personnel sont reçus. Un régime à prestations définies a aussi été offert à un nombre restreint d'employés. La liquidation de ce régime, qui a été autorisée le 4 janvier 2024, a été complétée le 23 octobre 2024. Le passif ou l'actif lié au régime à prestations définies comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière

correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation au titre de la retraite au 30 décembre 2023 a été déterminée en fonction des hypothèses de règlement et la comptabilité de règlement a été utilisée à cette date.

La réévaluation de l'obligation au titre de la retraite, qui comprend les écarts actuariels relatifs aux obligations et le rendement des actifs du régime en excédent du revenu d'intérêts, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global immédiatement sans reclassement ultérieur au résultat.

Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options d'achat d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions réglées en instruments de capitaux propres à certains de ses dirigeants et employés. Ce régime ne comporte pas d'option de règlement en trésorerie.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'options d'achat d'actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur directement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres. Cette juste valeur est évaluée à la date d'attribution.

La rémunération fondée sur des actions est ultimement comptabilisée en charges dans les états consolidés du résultat avec la contrepartie en crédit au compte de surplus d'apport. Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications selon lesquelles le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans la période en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des périodes antérieures si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les produits reçus moins les coûts de transaction directement attribuables sont portés au crédit du capital-actions ainsi que le coût de rémunération correspondant qui avait été constaté à titre de surplus d'apport.

Régime d'unités d'actions liées au rendement

Depuis le 24 juillet 2024, la Société offre un régime d'unités d'actions liées au rendement (UAR) à certains dirigeants et employés. Les UAR sont acquises après une durée maximale de trois ans sur la base de cibles de rendement établis. Le coût des UAR qui seront réglées en trésorerie est comptabilisé linéairement sur la période d'acquisition lorsqu'il est probable que les critères de rendement liés aux unités seront remplis. Le passif est réévalué à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière à la juste valeur des actions de la Société, et ce, jusqu'au règlement, et ces variations sont comptabilisées comme une charge financière.

Régime d'unités d'actions différées

Les membres du conseil d'administration de la Société peuvent choisir de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels sous forme d'unités d'actions différées (UAD). Le passif au titre de la rémunération sous forme d'UAD est évalué à chaque date de clôture selon le nombre d'unités d'actions en circulation et selon le cours de l'action ordinaire de la Société. Les variations du passif sont comptabilisées comme une charge financière et le passif est présenté dans les fournisseurs et autres crédateurs.

Régime d'actionnariat à l'intention des employés

La Société a établi un régime d'actionnariat à l'intention des employés. En vertu de ce régime, la Société verse, en contrepartie des montants versés par les employés, des cotisations établies selon des pourcentages prévus au régime. Ces cotisations sont constatées en charges au moment où les employés s'engagent à verser leur contrepartie.

Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Présentation et informations à fournir dans les états financiers – IFRS 18

En avril 2024, l'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplacera IAS 1, Présentation des états financiers. La nouvelle norme apportera des changements quant à la façon dont les sociétés présentent leurs résultats dans le corps même de l'état des résultats et fournissent des informations dans les notes afférentes aux états financiers. De plus, IFRS 18 viendra encadrer la communication de certaines mesures non conformes aux IFRS, dont les mesures de la performance choisies par la direction, qui feront désormais partie des états financiers audités. IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Une application rétrospective est requise et des informations comparatives doivent donc être préparées selon IFRS 18. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Classement et évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 7 et d'IFRS 9

En mai 2024, l'IASB a modifié IFRS 9, Instruments financiers et IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir, afin de tenir compte de la diversité des pratiques comptables en rendant les exigences plus compréhensibles et plus cohérentes, dont entre autres la clarification de la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Modifications d'IAS 1

En janvier 2020, l'IASB a modifié IAS 1, Présentation des états financiers. Le classement de passifs comme courants ou non courants doit être basé sur les droits qui existent à la date de clôture. En octobre 2022, l'IASB a publié des modifications supplémentaires clarifiant comment traiter les effets sur le classement et les informations à fournir des clauses restrictives qui doivent être respectées par l'entité à la date de clôture ou avant celle-ci ainsi que des clauses restrictives qui doivent être respectées par l'entité seulement après la date de clôture. La Société appliquera ces modifications à compter du 29 décembre 2024 et ne s'attend pas à ce que celles-ci aient une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

3 Estimations et jugements significatifs

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction de la Société pose un certain nombre de jugements et des estimations quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Ces jugements et estimations sont fondés sur les faits et l'information obtenue dont dispose la direction. La direction révisé à chaque date de clôture ses jugements et estimations. Les résultats réels peuvent différer des jugements, estimations et hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés.

L'information sur les jugements et les estimations significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-dessous :

Remises des fournisseurs

La Société constate les remises des fournisseurs en estimant le degré d'atteinte des conditions donnant droit aux remises.

Durée d'utilité des actifs amortissables

La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à chaque date de présentation de l'information financière en fonction de l'utilité prévue des actifs de la Société. Les résultats réels peuvent toutefois être différents en raison d'obsolescence technique, particulièrement en ce qui a trait au matériel informatique et aux logiciels de distribution.

Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable. La direction détermine la valeur recouvrable en procédant à une estimation des flux de trésorerie futurs prévus provenant de chaque actif ou UGT, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Lorsqu'elle procède à l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus, la direction pose des hypothèses clés relativement aux résultats opérationnels futurs, tels que le taux de croissance des ventes, le ratio du bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement ainsi que le taux d'actualisation. Ces hypothèses clés se rapportent à des événements et circonstances futurs. Les résultats réels peuvent différer et donner lieu à des ajustements significatifs aux actifs de la Société au cours des prochains exercices.

Dans la plupart des cas, la détermination du taux d'actualisation comporte l'estimation de l'ajustement approprié pour tenir compte du risque du marché et d'un ajustement approprié pour les facteurs de risque propres aux actifs.

Regroupements d'entreprises

Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise et la contrepartie versée pour ces derniers sont pris en considération dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Pour évaluer la juste valeur, la direction utilise des estimations des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation. Toute modification ultérieure de ces estimations aurait une incidence sur la valeur comptable du goodwill si le changement était considéré comme un ajustement survenu durant la période d'évaluation. Toute autre modification serait comptabilisée aux états consolidés du résultat dans la période ultérieure.

4 Ventes

Les produits des activités de distribution et de grossiste sont vendus majoritairement au Québec. Les ventes en fonction du type de produits se détaille comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Distribution		
Broadline	419 864	406 164
Spécialisée	75 184	77 325
Total distribution	495 048	483 489
Grossiste	162 045	175 640
Total	657 093	659 129

Un des clients représente 12,5 % des ventes de la Société en 2024 (11,7 % en 2023) et 14,3 % des comptes clients en 2024 (17,6 % en 2023).

5 Charges d'exploitation

	Note	2024	2023
		\$	\$
Salaires et avantages sociaux	19	59 966	59 563
Contrats de services et portion variable liés aux contrats de location		3 275	3 550
Entretien et maintenance		3 785	4 025
Commodités		4 038	4 356
Autres		15 504	14 276
		86 568	85 770

6 Frais non liés aux opérations courantes

Les frais non liés aux opérations courantes relatifs aux activités poursuivies représentent principalement des honoraires juridiques et professionnels et autres charges, en lien avec des activités non courantes et des acquisitions réalisées et potentielles, pour un montant de 675 \$ en 2024 (81 \$ en 2023) et des frais de déménagements du siège social et de l'entrepôt qui étaient à Boucherville à de nouvelles installations à Saint-Bruno-de-Montarville pour un montant de 120 \$ en 2024 (856 \$ en 2023).

7 Charges financières et charges financières payées

	2024	2023
	\$	\$
Intérêts sur la facilité de crédit	2 855	2 505
Intérêts sur la dette subordonnée	1 204	1 084
Intérêts sur les obligations locatives	7 175	2 694
Autres	538	342
Charges financières	11 772	6 625
Variation des intérêts courus à payer	(568)	141
Coûts d'emprunt incorporés dans les immobilisations corporelles	328	228
Intérêts sur obligations locatives à payer	(2 716)	—
Charge de désactualisation financière sur le solde de prix d'achat et la contrepartie éventuelle	(155)	(215)
Charge liée à la réévaluation des unités d'actions	44	—
Amortissement des frais de financement	(214)	(152)
Charges financières payées	8 491	6 627

8 Impôts sur le résultat

Les actifs et passifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles déductibles et imposables ainsi qu'aux pertes fiscales non utilisées ont été comptabilisés aux états consolidés de la situation financière.

Le tableau suivant présente les composantes de la charge d'impôts sur le résultat pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 :

	2024	2023
	\$	\$
Impôts sur le résultat exigibles		
Exercice considéré	1 826	1 175
Ajustement au titre des exercices antérieurs	(5)	(1)
	1 821	1 174
Impôts différés		
Ajustements au titre des exercices antérieurs	25	(35)
Création et renversement des différences temporaires	(1 107)	1 160
	(1 082)	1 125
Charges d'impôts	739	2 299

La différence entre le taux effectif de la charge d'impôts sur le résultat et le taux d'imposition combiné fédéral et provinciaux des impôts sur le résultat au Canada résulte des éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Résultat avant impôts	2 354	8 346
Taux d'imposition combiné fédéral et provinciaux	26,50 %	26,50 %
Charges d'impôts au taux d'imposition statutaire	624	2 212
Éléments non déductibles et non imposables fiscalement	104	177
Ajustement des attributs fiscaux	20	34
Autres	(9)	(124)
Charges d'impôts	739	2 299

La variation nette des actifs et des passifs d'impôts différés, sans tenir compte de la compensation des soldes relatifs aux mêmes administrations fiscales, se présente comme suit :

			Autres	2024
	Solde au début	Résultat net	éléments	Solde
	de l'exercice		du résultat	à la fin de
	\$	\$	global	l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Pertes fiscales reportées autres qu'en capital	1 437	(1 318)	—	119
Immobilisations corporelles	(823)	(822)	—	(1 645)
Immobilisations incorporelles	(825)	1 016	—	191
Goodwill	939	(273)	—	666
Frais relatifs à l'émission de dettes	19	(7)	—	12
Autres	711	2 486	109	3 306
Actifs (passifs) nets d'impôts différés	1 458	1 082	109	2 649

	Solde au début de l'exercice	Résultat net	Autres éléments du résultat global	2023 Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Pertes fiscales reportées autres qu'en capital	1 425	12	—	1 437
Immobilisations corporelles	(183)	(640)	—	(823)
Immobilisations incorporelles	(1 026)	201	—	(825)
Goodwill	939	—	—	939
Frais relatifs à l'émission de dettes	22	(3)	—	19
Autres	1 134	(531)	108	711
Actifs (passifs) nets d'impôts différés	2 311	(961)	108	1 458
			2024	2023
			\$	\$
Présenté dans les :				
Actifs d'impôts différés			3 192	2 118
Passifs d'impôts différés			(543)	(660)
			2 649	1 458

Au 28 décembre 2024, la Société a des pertes en capital totalisant 5 620 \$ (5 592 \$ en 2023) pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé. Les pertes autres qu'en capital expireront en 2040.

9 Résultat net par action

Résultat par action

Le tableau ci-dessous présente le résultat de base et dilué par action :

	2024	2023
	\$	\$
Résultat net lié aux activités poursuivies	1 615	6 047
Résultat net lié aux activités abandonnées	(59)	(455)
Résultat net	1 556	5 592
Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation	101 996 099	101 974 752
Incidences des options sur actions dilutives	895 457	557 597
Nombre moyen pondéré d'actions dilué en circulation	102 891 556	102 532 349
Résultat net par action de base et dilué lié aux activités poursuivies	0,02	0,06
Résultat net par action de base et dilué lié aux activités abandonnées	—	(0,01)
Résultat net par action de base et dilué	0,02	0,05

Au 28 décembre 2024, 264 352 options (4 066 385 options en 2023) ont été exclues du calcul du résultat dilué par action puisque leur incidence a un effet antidilutif.

10 Clients et autres débiteurs

	2024	2023
	\$	\$
Comptes clients	38 677	37 379
Remises des fournisseurs à recevoir	4 081	4 345
Autres	8 077	6 820
	50 835	48 544

Les comptes clients de la Société ont été examinés afin de détecter des indicateurs de moins-value. Le taux de défaut de paiements des comptes clients de la Société est faible, soit inférieur à 0,5 %. Le classement chronologique des comptes clients n'ayant pas subi de moins-value se détaille comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Courant	34 435	33 823
Arriéré de 1 à 60 jours	4 088	3 512
Arriéré de plus de 60 jours	154	44
	38 677	37 379

L'évolution de la provision pour créances douteuses qui a été constituée à l'égard des comptes clients se détaille comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	450	515
Charge de l'exercice	403	147
Radiations	(399)	(212)
Solde à la fin de l'exercice	454	450

L'exposition maximale au risque de crédit de la Société à la date de divulgation se rapproche de la valeur comptable de chaque catégorie de créances mentionnée ci-dessus.

11 Immobilisations corporelles

	Équipements \$	Véhicules routiers \$	Matériel informatique \$	Améliorations locatives \$	Total \$
Exercice clos le 28 décembre 2024					
Valeur nette comptable au début	7 057	1 162	1 946	13 345	23 510
Acquisitions	977	114	855	—	1 946
Dispositions	—	(53)	—	(5)	(58)
Amortissements	(961)	(266)	(845)	(967)	(3 039)
Valeur nette comptable à la fin	7 073	957	1 956	12 373	22 359
Au 28 décembre 2024					
Coût	19 619	1 711	4 689	20 027	46 046
Amortissement et perte de valeur cumulés	(12 546)	(754)	(2 733)	(7 654)	(23 687)
Valeur nette comptable	7 073	957	1 956	12 373	22 359
Exercice clos le 30 décembre 2023					
Valeur nette comptable au début	2 169	977	1 481	3 620	8 247
Acquisitions	5 626	485	1 142	12 273	19 526
Dispositions	—	(29)	—	—	(29)
Amortissements	(738)	(271)	(677)	(2 548)	(4 234)
Valeur nette comptable à la fin	7 057	1 162	1 946	13 345	23 510
Au 30 décembre 2023					
Coût	18 818	3 658	6 799	20 032	49 307
Amortissement et perte de valeur cumulés	(11 761)	(2 496)	(4 853)	(6 687)	(25 797)
Valeur nette comptable	7 057	1 162	1 946	13 345	23 510

12 Immobilisations incorporelles

	Logiciels de distribution \$	Relations clients \$	Marques de commerce \$	Total \$
Exercice clos le 28 décembre 2024				
Valeur nette comptable au début	1 804	8 152	8 542	18 498
Acquisitions ^(a)	147	2 856	—	3 003
Amortissements	(466)	(4 024)	—	(4 490)
Valeur nette comptable à la fin	1 485	6 984	8 542	17 011
Au 28 décembre 2024				
Coût	8 542	76 546	8 542	93 630
Amortissement et perte de valeur cumulés	(7 057)	(69 562)	—	(76 619)
Valeur nette comptable	1 485	6 984	8 542	17 011

^(a) Le 15 mars 2024, la Société a fait l'acquisition de contrats clients liés aux activités de services alimentaires de Beaudry & Cadrin Inc. pour un montant de 3 000 \$, dont 2 500 \$ a été déboursé à la date effective et 500 \$ sera payable en contrepartie éventuelle selon l'atteinte de certains seuils de revenus. La valeur actualisée de la contrepartie éventuelle capitalisée dans les immobilisations incorporelles est de 355 \$.

	Logiciels de distribution \$	Relations clients \$	Marques de commerce \$	Total \$
Exercice clos le 30 décembre 2023				
Valeur nette comptable au début	1 372	12 165	8 542	22 079
Acquisitions	731	—	—	731
Amortissements	(299)	(4 013)	—	(4 312)
Valeur nette comptable à la fin	1 804	8 152	8 542	18 498
Au 30 décembre 2023				
Coût	8 469	73 690	8 542	90 701
Amortissement et perte de valeur cumulés	(6 665)	(65 538)	—	(72 203)
Valeur nette comptable	1 804	8 152	8 542	18 498

La durée de vie moyenne pondérée restante des actifs intangibles amortissables à durée de vie définie est de 5,6 années.

13 Contrats de location

i) La Société en tant que preneur

Les principaux actifs au titre de droits d'utilisation détenus en vertu des contrats de location conclus par la Société se composent de bâtiments et véhicules routiers et autres.

Au 28 décembre 2024, les variations des actifs au titre de droits d'utilisation s'établissaient comme suit :

	Bâtiments \$	Véhicules routiers et autres \$	Total \$
Exercice clos le 28 décembre 2024			
Valeur nette comptable au début	88 232	18 722	106 954
Nouveaux baux	3 513	8 767	12 280
Amortissement	(7 141)	(5 677)	(12 818)
Valeur nette comptable à la fin	84 604	21 812	106 416
Au 28 décembre 2024			
Coût	105 528	36 984	142 512
Amortissement et perte de valeur cumulés	(20 924)	(15 172)	(36 096)
Valeur nette comptable	84 604	21 812	106 416

Au 30 décembre 2023, les variations des actifs au titre de droits d'utilisation s'établissaient comme suit :

	Bâtiments	Véhicules routiers et autres	Total
	\$	\$	\$
Exercice clos le 30 décembre 2023			
Valeur nette comptable au début	28 527	9 530	38 057
Nouveaux baux	68 042	13 664	81 706
Amortissement	(8 337)	(4 472)	(12 809)
Valeur nette comptable à la fin	88 232	18 722	106 954

Au 30 décembre 2023			
Coût	102 015	28 890	130 905
Amortissement et perte de valeur cumulés	(13 783)	(10 168)	(23 951)
Valeur nette comptable	88 232	18 722	106 954

La Société effectue des paiements variables au titre de la location. Ces frais sont comptabilisés dans les charges d'exploitation pour un total de 1 458 \$ en 2024 (2 041 \$ en 2023).

Au 28 décembre 2024, les variations d'obligations locatives s'établissaient comme suit :

	Bâtiments	Véhicules routiers et autres	Total
	\$	\$	\$
Exercice clos le 28 décembre 2024			
Valeur nette comptable au début	94 978	15 959	110 937
Nouveaux baux	3 513	8 767	12 280
Paiements de loyers	(7 601)	(5 849)	(13 450)
Intérêts sur les obligations locatives	6 055	1 120	7 175
Valeur nette comptable à la fin ^(a)	96 945	19 997	116 942
Courant	5 207	4 397	9 604
Non courant	91 738	15 600	107 338

^(a) La valeur nette comptable de l'obligation locative comprend un montant de 898 \$ en 2024 relié à l'actif en sous-location tel qu'expliqué à ci-dessous à ii).

Au 30 décembre 2023, les variations d'obligations locatives s'établissaient comme suit :

	Bâtiments	Véhicules rouliers et autres	Total
	\$	\$	\$
Exercice clos le 30 décembre 2023			
Valeur nette comptable au début	36 312	6 145	42 457
Nouveaux baux	68 042	13 664	81 706
Paiements de loyers	(11 228)	(4 692)	(15 920)
Intérêts sur les obligations locatives	1 852	842	2 694
Valeur nette comptable à la fin ^(a)	94 978	15 959	110 937
Courant	1 987	4 218	6 205
Non courant	92 991	11 741	104 732

^(a) La valeur nette comptable de l'obligation locative comprend un montant de 1 763 \$ en 2023 relié à l'actif en sous-location tel qu'expliqué à ci-dessous à ii).

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 6,47 % au 28 décembre 2024 (6,26 % au 30 décembre 2023). La durée de vie résiduelle pondérée des contrats de location au 28 décembre 2024 était de 14,2 ans (14,8 ans au 30 décembre 2023).

Les loyers minimums futurs à payer aux termes des contrats de location définis ci-dessus au cours des prochains exercices s'établiront comme suit :

	\$
2025	16 849
2026	15 107
2027	14 610
2028	12 799
2029	11 760
2030 et suivants	122 779
	193 904

ii) La Société en tant que bailleur

La Société agit à titre de bailleur intermédiaire pour un contrat de sous-location de bâtiments.

Contrats de location-financement

En 2024, la Société a comptabilisé des produits financiers de 49 \$ (79 \$ en 2023). Les loyers minimums futurs à recevoir relativement au bâtiment sous-loué s'établiront comme suit :

	\$
2025	915
2026 et suivants	—
Total des paiements de loyers à recevoir non actualisés	915
Produits financiers non perçus	(17)
Débiteurs liés au contrat de sous-location	898
Courant	898
Non courant	—

Les loyers minimums à recevoir sont inclus dans les Autres actifs au bilan.

14 Goodwill

	2024		2023	
	Goodwill	Marques de commerce	Goodwill	Marques de commerce
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	73 072	8 542	73 072	8 542
Solde à la fin de l'exercice	73 072	8 542	73 072	8 542

Au 31 décembre 2023, la direction de la Société a regroupé ses deux secteurs opérationnels en un seul, donc en un UGT, puisque la direction évalue dorénavant les résultats d'exploitation de la Société dans son ensemble et prend les décisions sur cette base, contrairement à auparavant par secteur séparément. Le goodwill et les marques de commerce ont été testées pour de la dépréciation avant ce changement et aucune baisse de valeur n'a été enregistrée.

À chaque fin d'exercice, la Société procède à un test de dépréciation du goodwill et des marques de commerce en utilisant la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour évaluer la valeur recouvrable de l'UGT, la Société a établi des projections des flux de trésorerie pour les cinq prochains exercices se basant sur le budget du prochain exercice approuvé par la direction. Les flux de trésorerie pour les années ultérieures sont fondés sur une croissance de 2,0 % correspondant à l'indice des prix à la consommation.

Les projections de flux de trésorerie actualisées ont été préparées par la direction en se basant autant sur des données historiques que sur les tendances futures par la Société et selon certaines hypothèses clés :

- En 2024, la Société a utilisé des taux de croissance des ventes allant de 2,0 % à 20,0 % (de 2,0 % à 19,7 % en 2023).
- La marge du bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement est basée sur le budget interne pour 2025. La marge du bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement a été appliquée sur les revenus projetés de 2026 à 2029, ainsi que les années ultérieures.
- La Société a utilisé un taux d'actualisation de 15,02 % (15,6 % en 2023). Ce taux d'actualisation représente le coût moyen pondéré du capital de la Société, lequel est ajusté pour tenir compte des données observables du marché des entreprises œuvrant dans le même secteur d'activités que l'UGT.

Aucune baisse de valeur n'a été constatée au 28 décembre 2024.

15 Fournisseurs et autres créiteurs

	2024	2023
	\$	\$
Comptes fournisseurs	40 007	31 100
Salaires et rémunération connexe à payer	3 609	2 554
Autres	7 354	11 639
	50 970	45 293

16 Dette à long terme

	2024	2023
	\$	\$
Facilité de crédit ^(a)		
Prêt à terme	19 500	21 750
Crédit rotatif	17 000	22 000
Dettes subordonnées ^(b)	15 000	15 000
Moins frais de financement non amortis	(370)	(228)
Total de la dette	51 130	58 522
Versements exigibles à moins d'un an	3 000	3 000
Total de la dette à long terme	48 130	55 522

^(a) Facilité de crédit

Le 18 mars 2024, la Société a conclu une entente modifiée et mise à jour de sa facilité de crédit garantie de premier rang d'un montant autorisé de 71 750 \$, incluant un prêt à terme de 21 750 \$ et d'un crédit rotatif de 50 000 \$, dont 5 000 \$ en marge de crédit d'exploitation. La facilité de crédit modifiée et mise à jour vient à échéance le 18 février 2028. La facilité porte intérêt au coût des fonds majorés de 1,75 % à 2,75 % selon les ratios de levier financier de la Société, pour un taux d'emprunt effectif de 7,44 % en 2024. La facilité est garantie par les actifs de la Société et ceux de certaines filiales et prévoit des limites quant aux opérations et aux activités, particulièrement en ce qui a trait aux investissements autorisés ainsi qu'à certains ratios financiers surtout liés au BAIIA ajusté consolidé, aux charges financières et à la dette totale lesquels étaient respectés au 28 décembre 2024. Le prêt à terme est remboursable trimestriellement pour un montant annuel de 3 000 \$. De gré à gré, la facilité de crédit peut être augmentée de 35 000 \$ et autorisant ainsi le remboursement à l'échéance de la dette subordonnée si les conditions sont rencontrées. Au 28 décembre 2024, un montant de 29 500 \$ est disponible sur la facilité de crédit.

Des frais de financement de 356 \$ ont été engagés au cours de l'exercice 2024 relativement à la signature de cette entente de crédit modifiée et mise à jour.

Au 28 décembre 2024, des lettres de crédit totalisant 3 500 \$ (6 014 \$ au 30 décembre 2023) étaient utilisées pour supporter la location d'un des centres de distribution de la Société (deux au 30 décembre 2023).

^(b) Dettes subordonnées

Une entente a été conclue par la Société le 18 février 2021 et amendée le 15 mars 2022 et 23 novembre 2022, relativement à une nouvelle dette subordonnée d'un montant de 15 000 \$. La dette subordonnée porte intérêt au taux de 7,25 % à 8,25 % selon les ratios de levier financier, payable trimestriellement et vient à échéance en entier le 18 février 2026. La dette subordonnée est garantie par une sûreté sur tous les actifs présents et futurs de la Société, garantie qui est subordonnée à la garantie de premier rang consentie pour la facilité de crédit.

17 Capital-actions

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires participatives, avec droit de vote et sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions privilégiées qui peuvent être émises en série, dont les privilèges, modalités, restrictions et conditions afférents à chaque série doivent être établis au moment de leur émission

Actions ordinaires émises et entièrement libérées

	Nombre	2024 Montant \$	Nombre	2023 Montant \$
En circulation au début de l'exercice	101 986 464	257 054	101 954 885	257 008
Émission	26 978	22	31 579	46
En circulation à la fin de l'exercice	102 013 442	257 076	101 986 464	257 054

Il n'y avait aucune action privilégiée en circulation pendant les périodes visées.

Le 15 mai 2023, 31 579 actions ordinaires ont été émises et un montant de 46 \$ a été transféré du surplus d'apport au capital-actions dans le cadre de la conversion d'options d'achat d'actions.

Le 21 août 2024, 26 978 actions ordinaires ont été émises et un montant de 22 \$ a été transféré du surplus d'apport au capital-actions dans le cadre de la conversion d'options d'achat d'actions.

18 Engagements

La Société s'est engagée en vertu de contrats de service essentiellement pour l'entretien dont la durée s'échelonne sur différentes périodes allant jusqu'en mars 2030. Les paiements minimaux futurs de la Société se détaillent comme suit au 28 décembre 2024 :

	\$
Moins de 1 an	982
De 1 an à 5 ans	1 186
Plus de 5 ans	1
	2 169

19 Rémunération du personnel

a) Charges au titre des avantages du personnel

	2024	2023
Note	\$	\$
Salaires	46 024	46 063
Coût des avantages sociaux	10 085	9 723
Charges relatives au régime de rémunération à base d'actions	112	291
Retraite – régimes à cotisations définies	1 048	994
Retraite – régimes gouvernementaux à cotisations définies	2 697	2 492
	5	59 966
		59 563

b) Rémunération du personnel fondée sur des actions

Régime d'options d'achat d'actions

La Société a adopté un régime d'options d'achat d'actions (ci-après le « Régime d'Options ») autorisant le conseil d'administration de la Société à émettre des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants et employés d'acquérir des actions ordinaires de la Société (ci-après les « Actions »). Le conseil d'administration de la Société a mis en place le régime en 2010.

Le nombre maximum d'Actions pouvant être émises aux termes d'options attribuées en vertu du Régime d'Options correspond à 10 % du nombre d'Actions en circulation au moment de l'attribution, et le nombre total d'Actions réservées aux fins d'attribution d'options à une même personne ne peut, en aucun cas, dépasser plus de 5 % des Actions. Étant donné que le Régime d'Options ne prévoit pas un nombre maximal fixe d'Actions pouvant être émises aux termes du Régime d'Options, les actionnaires de la Société devront l'approuver de nouveau tous les trois ans à compter de la date de l'assemblée annuelle de la Société.

Le prix auquel les Actions peuvent être souscrites aux termes d'une option attribuée en vertu du Régime d'Options correspond au cours du marché. Pour l'application du Régime d'Options, « cours du marché » s'entend de la moyenne pondérée en fonction du volume du cours des Actions sur une période de cinq jours de séance à la Bourse TSX qui précède la date d'attribution applicable.

À moins que le conseil d'administration de la Société n'en décide autrement à la date d'attribution, une option deviendra acquise et pourra être levée par le participant admissible (ci-après un « titulaire d'options ») en quatre tranches égales au moment du premier, du deuxième, du troisième et du quatrième anniversaire de la date d'attribution, ou selon une condition de performance. Le titulaire d'options peut alors lever une option acquise à tout moment avant le septième ou le dixième anniversaire de la date d'attribution ou la date antérieure fixée par le conseil d'administration (ci-après la « date d'expiration »), et toutes les options non levées expireront ou deviendront caduques et nulles et sans effet après la date d'expiration.

Si le conseil d'administration de la Société donne son approbation, plutôt que de payer le prix de levée applicable, le titulaire d'options pourra choisir de recevoir un nombre d'Actions en soustrayant le prix d'exercice applicable du cours du marché des Actions à la date de levée, et en multipliant la différence par le nombre d'Actions à l'égard desquelles l'option a été par ailleurs levée et en divisant ce produit par ce cours du marché.

Au cours de l'exercice 2024, la Société n'a procédé à l'attribution d'aucune option d'achat d'actions ordinaires de la Société (150 000 octrois en 2023). La moyenne pondérée des justes valeurs des options octroyées a été estimée à la date d'attribution au moyen d'un modèle binomial en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours de l'exercice 2023 :

	2023
	Octroi de l'exercice
Moyenne pondérée des justes valeurs des options	0,34 \$
Taux d'intérêt sans risque	3,59 %
Volatilité prévue de l'action	57 %
Dividende annuel prévu	—
Durée prévue	5,5 ans
Moyenne pondérée du prix de l'action à la date d'attribution	0,77 \$
Moyenne pondérée du prix d'exercice à la date d'attribution	0,77 \$

Un sommaire de la situation du régime d'options d'achat d'actions de la Société et des changements survenus dans les exercices sont présentés dans le tableau suivant :

	2024		2023	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	4 623 982	0,94	4 698 982	0,94
Attribuées	—	—	150 000	0,77
Exercées	(75 000)	0,89	(150 000)	0,60
Annulées	(113 750)	1,04	(56 250)	1,00
Expirées	(365 880)	1,22	(18 750)	1,00
En circulation à la fin de l'exercice	4 069 352	0,92	4 623 982	0,94
Options pouvant être exercées	3 076 852	0,88	2 838 982	0,89

Les options annulées ont entraîné un renversement de la charge liée aux régimes de rémunération à base d'action d'un montant de 35 \$ en 2024 (7 \$ en 2023).

Le tableau suivant résume l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation au 28 décembre 2024 :

Date d'octrois	Année d'expiration	Prix de levée \$	Nombre d'options en circulation	Nombre d'options pouvant être exercées
décembre 2016	2026	1,36	264 352	264 352
mai 2019	2029	0,60	150 000	150 000
août 2019	2029	0,94	30 000	30 000
novembre 2019	2029	0,47	1 000 000	1 000 000
mars 2021	2031	1,09	100 000	75 000
mars 2021	2031	1,08	150 000	112 500
mai 2021	2031	1,11	300 000	225 000
juin 2021	2031	1,11	30 000	22 500
août 2021	2031	1,14	1 000 000	750 000
mai 2022	2032	1,00	820 000	410 000
octobre 2022	2032	0,89	75 000	—
mai 2023	2033	0,77	150 000	37 500
			4 069 352	3 076 852

Régime d'unités d'actions liées au rendement

Au cours de l'exercice 2024, la Société a procédé à l'attribution de 603 333 UAR de ce nouveau régime. Ces UAR seront réglées en trésorerie lorsque les droits seront acquis. Au 28 décembre 2024, la Société avait un total de 603 333 UAR en circulation et un passif lié à ce régime de 112 \$ était comptabilisé dans les Fournisseurs et autres créditeurs. Pour 2024, le coût de la rémunération a été de 145 \$ et le revenu financier de 33 \$.

Régime d'unités d'actions différées

Au cours de l'exercice 2024, la Société a procédé à l'attribution de 22 205 UAD pour la première fois depuis l'existence de ce régime. Au 28 décembre 2024, un passif relié à ce régime d'attribution d'unité d'action de 21 \$ a été comptabilisé dans les Fournisseurs et autres créditeurs. Pour 2024, le coût de rémunération a été de 24 \$ et le revenu financier de 3 \$.

c) Obligation au titre de la retraite et des autres avantages du personnel

Au 28 décembre 2024, la Société contribuait à des régimes de retraite à cotisations définies.

Un régime de retraite à prestations définies a aussi été offert à un nombre restreint d'employés. En vertu de ce régime, les prestations de retraite étaient versées lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de la retraite. Depuis le 1^{er} mars 2017, les membres actifs du régime ont cessé d'accumuler des prestations. L'annonce de la clôture de la vente de la majorité des actifs de la division Summit a entraîné la fin d'emploi de tous les employés actifs restants du régime ainsi qu'un règlement. Le 26 février 2021, la Société a approuvé la liquidation complète du régime en date du 31 mai 2021. En décembre 2023, un rapport de liquidation a été transmis à l'Autorité Ontarienne de Réglementation des Services Financiers ("FSRA") et le 4 janvier 2024, ce dernier a approuvé le rapport de liquidation. Par conséquent, ce règlement a entraîné une perte actuarielle liée de 451 \$ ainsi qu'une contribution de l'employeur de 3 285 \$ en 2023. La liquidation complète du régime a eu lieu le 23 octobre 2024.

Les informations relatives au régime de retraite à prestations définies se présentent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	7 383	6 726
Coût financier	48	292
Prestations versées	(54)	(323)
Écart actuariel	—	237
Paiements de prestations à l'égard d'un règlement	(7 369)	—
(Gain) perte actuariel(le) lié(e) à un règlement	(8)	451
Solde à la fin de l'exercice	—	7 383
	2024	2023
	\$	\$
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	7 786	4 447
Revenu d'intérêts	76	220
Rendement réel en excédent du revenu d'intérêts	(23)	158
Cotisations de l'employeur	(415)	3 285
Frais administratifs	(1)	(1)
Prestations versées	(54)	(323)
Paiements de prestations à l'égard d'un règlement	(7 369)	—
Juste valeur à la fin de l'exercice	—	7 786
Situation de capitalisation – Surplus au titre de la retraite	—	403

La composition des actifs du régime se détaille comme suit pour l'exercice 2023 :

	Coté	Non coté	Total	2023
	\$	\$	\$	Total
				%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 316	—	3 316	42,6 %
Instruments de créances - Niveau 2				
Obligations de sociétés	371	—	371	4,8 %
Contrat de rente viagère - Niveau 3	—	4 099	4 099	52,6 %
Total des actifs	3 687	4 099	7 786	100,0 %

Le revenu ou la charge de retraite du régime à prestations définies se présente comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Intérêts nets	(28)	72
Frais administratifs	1	1
(Gain) perte actuariel(le) d'un règlement	(8)	451
Montant comptabilisé en résultat net des activités abandonnées	(35)	524

La réévaluation de l'obligation au titre de la retraite se présente comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Écart actuariel		
Changement des hypothèses financières	—	(237)
Rendement réel en excédent du revenu d'intérêts	(23)	158
Montant comptabilisé en autres éléments du résultat global	(23)	(79)

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société sont les suivantes :

	2024	2023
Coût des avantages		
Taux d'actualisation	s.o.	5,05 %
Taux de croissance de la rémunération	s.o.	s.o.
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	s.o.	4,65 %
Taux de croissance de la rémunération	s.o.	s.o.

L'hypothèse relative au taux de mortalité est fondée sur la table de mortalité des retraités canadiens des régimes du secteur privé (CPM2014Priv), publiée par l'Institut canadien des actuaires (ICA).

20 Flux de trésorerie

Variation nette du fonds de roulement

La variation nette du fonds de roulement entre les deux fins d'exercice se présente comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Clients et autres débiteurs	(2 323)	(2 798)
Stock	307	(5 646)
Autres actifs	(589)	189
Fournisseurs et autres créditeurs	7 220	1 780
Autres passifs	(255)	(21)
	4 360	(6 496)

Variation dans les passifs relatifs aux activités de financement :

	Obligations locatives	Facilité de crédit	Dettes subordonnée	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 décembre 2023	110 937	43 629	14 893	169 459
Flux monétaires	(8 125)	(7 250)	—	(15 375)
Frais de financement payés	—	(356)	—	(356)
Autres mouvements non monétaires	14 130	164	50	14 344
Solde au 28 décembre 2024	116 942	36 187	14 943	168 072

	Obligations locatives	Facilité de crédit	Dettes subordonnée	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2022	42 457	31 531	14 844	88 832
Flux monétaires	(12 390)	12 000	—	(390)
Frais de refinancement payés	—	(5)	—	(5)
Autres mouvements non monétaires	80 870	103	49	81 022
Solde au 30 décembre 2023	110 937	43 629	14 893	169 459

21 Instruments financiers

A) Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des clients et autres débiteurs ainsi que des fournisseurs et autres créditeurs est comparable à la valeur comptable en raison des courtes échéances, donc la valeur temps de l'argent est non significative.

La valeur comptable et la juste valeur des autres instruments financiers dans les états consolidés de la situation financière se détaillent comme suit :

	Valeur comptable \$	2024 Juste valeur \$	Valeur comptable \$	2023 Juste valeur \$
Actif financier				
Courant				
Instrument financier dérivé	24	24	—	—
Non courant				
Instrument financier dérivé	—	—	413	413
	24	24	413	413
Passifs financiers				
Courant				
Contrepartie éventuelle	—	—	646	646
Non courants				
Facilité de crédit	36 187	36 500	43 629	43 750
Dette subordonnée	14 943	15 000	14 893	15 000
Contrepartie éventuelle	407	407	—	—
	51 537	51 907	59 168	59 396

En avril 2021, la Société a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale initiale de 15 000 \$ dans le but de couvrir le risque de fluctuation des taux d'intérêt sur une portion de sa facilité de crédit à compter de mars 2022, et ce jusqu'au 31 janvier 2025. Le taux d'intérêt fixé par le contrat de swap est de 1,43 %. Les conditions permettant d'appliquer la comptabilité de couverture ayant été réunies, les variations de juste valeur sont donc comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

La juste valeur du contrat de swap de taux d'intérêt est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie projetés estimatifs, selon une courbe appropriée des taux d'intérêt. Les hypothèses sont fondées sur les conditions du marché à chaque date de clôture. La juste valeur du contrat de swap de taux d'intérêt représente les montants estimatifs que la Société encaisserait ou paierait pour régler le contrat à chaque date de clôture. Au 28 décembre 2024, la juste valeur du swap de taux d'intérêt est un actif d'un montant de 24 \$ comptabilisé à la rubrique Autres dans les actifs courants à l'état consolidé de la situation financière.

La juste valeur de la contrepartie éventuelle a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux d'emprunt marginal de la Société et la portion à court terme est comptabilisée à la rubrique Autres dans les passifs courants à l'état consolidé de la situation financière.

La juste valeur de la facilité de crédit est comparable à la valeur comptable, étant donné que le taux d'intérêt fluctue en fonction du taux du marché avec des conditions comparables à celles prévalant sur le marché.

La juste valeur de la dette subordonnée a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux de 7,25 % (7,25 % au 30 décembre 2023), soit le taux en vigueur de la dette subordonnée.

Évaluation de la juste valeur

Lorsqu'elle évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société se base le plus possible sur des données observables du marché. Les justes valeurs sont présentées selon la hiérarchie des justes valeurs, qui regroupe trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur de ces éléments. Les trois niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : prix cotés (non réajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables.

Au 28 décembre 2024, la Société a classé l'évaluation de la juste valeur de la facilité de crédit, de la dette subordonnée et du contrat de swap de taux d'intérêt selon le niveau 2, et celle de la contrepartie éventuelle selon le niveau 3. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice 2024.

B) Gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations, de ses activités d'investissement et de ses activités de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société et vise à protéger la Société contre les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillées ci-après. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risque de taux d'intérêt

La facilité de crédit porte intérêt à un taux variable et expose donc la Société à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers de la Société ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt à des taux variables. La Société gère son exposition au risque de taux d'intérêt en favorisant une répartition adéquate entre les passifs financiers à taux fixe et les passifs financiers à taux variable.

L'analyse de sensibilité comprend les éléments qui portent intérêt à des taux variables et démontre qu'une variation raisonnablement possible selon la conjoncture actuelle du marché de 1,0 % du taux d'intérêt aurait une incidence de 226 \$ sur le résultat net en 2024 (178 \$ en 2023).

De plus, la Société a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale initiale de 15 000 \$ avec une institution financière dans le but de couvrir le risque de fluctuation des taux d'intérêt sur une portion de sa facilité de crédit à compter de mars 2022, et ce jusqu'au 31 janvier 2025. La Société révisé périodiquement le niveau de la dette sur laquelle les taux d'intérêt devront être fixés.

Risque de crédit

La valeur comptable des clients et autres débiteurs et des autres actifs aux états consolidés de la situation financière représente le montant maximal du risque de crédit auquel la Société est exposée.

Le risque de crédit de la Société provient principalement des comptes clients et autres actifs. Le risque de crédit lié aux comptes clients est généralement diversifié. La Société exige un cautionnement ou une lettre de crédit bancaire pour certains de ses clients. Au 28 décembre 2024, la Société détient des garanties pour 1,1 % des comptes clients (1,2 % au 30 décembre 2023). De plus, certains clients doivent faire des paiements d'avance ou payer sur livraison afin de minimiser les risques de crédit.

La politique de la Société consiste à soumettre chaque client à une procédure de vérification de son crédit.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires autorisés suffisants. La Société établit des prévisions budgétaires et prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations. Ces prévisions sont mises à jour sur une base régulière. Selon nos prévisions mises à jour avec l'information dont la direction dispose actuellement, la Société s'attend à être en mesure de rencontrer ses obligations des 12 prochains mois par l'utilisation des flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et des fonds disponibles sur la facilité de crédit en place.

Les flux de trésorerie non actualisés, incluant capital et intérêts liés aux passifs de la Société comportent les échéances suivantes :

	Valeur comptable	Échéance avant 12 mois	Échéances 1 an à 3 ans	Échéances 3 ans à 5 ans	2024 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et autres créditeurs	50 970	50 970	—	—	50 970
Facilité de crédit	36 187	5 157	9 691	27 741	42 589
Dette subordonnée	14 943	1 088	15 181	—	16 269
Contrepartie éventuelle	407	—	500	—	500
	102 507	57 215	25 372	27 741	110 328

22 Gestion du capital

À l'égard de la gestion de son capital, l'objectif de la Société est de protéger ses actifs et sa capacité de rester en exploitation, tout en maximisant la croissance de ses activités et le rendement pour ses actionnaires. Tout comme en 2023, le capital de la Société est composé de la trésorerie et de l'équivalent de trésorerie, de l'emprunt bancaire, de la dette à long terme et des capitaux propres. La Société adopte une philosophie prudente à l'égard de la protection de son état de la situation financière. Cet objectif est atteint grâce à une gestion prudente du capital généré par la croissance interne, à l'optimisation de l'utilisation du capital à moindre coût et à l'utilisation du capital lorsqu'il est nécessaire de financer des mesures de croissance.

La Société a l'intention de maintenir une structure de capital flexible conforme aux objectifs énoncés ci-dessus, et ce, afin de pouvoir réagir efficacement aux variations de la conjoncture économique. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut acquérir des actions aux fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des affaires, émettre de nouvelles actions, réunir des capitaux sous forme d'instruments de créances (garantis, non garantis, convertibles ou autres) ou refinancer la dette existante avec des instruments assortis d'autres caractéristiques.

Au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives sur ses dettes et n'était assujettie à aucune autre exigence contractuelle en matière de gestion de capital.

23 Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées de la Société comprennent celles avec les principaux dirigeants et les administrateurs de la Société. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni de conditions spéciales. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration ainsi que ceux de la haute direction. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	2024	2023
	\$	\$
Avantages à court terme du personnel		
Salaires, incluant les primes et allocations spéciales	2 553	4 567
Jetons de présence	409	435
Coût des avantages sociaux	216	214
Total des avantages à court terme du personnel	3 178	5 216
Régimes de retraite à cotisations définies	100	114
Rémunération à base d'actions	96	255
Total de la rémunération	3 374	5 585

24 Événements postérieurs à la date de clôture

Le 19 février 2025, la Société a annoncé la signature d'une entente pour l'acquisition des actifs liés aux activités de distribution alimentaire d'Alimplus inc. (« Alimplus »), opérant sous l'appellation Mayrand Plus, et de la totalité des actions de sa filiale Tout-Prêt inc. pour un montant de 51 500 \$, sous réserve de certains ajustements (l'« Acquisition »). L'Acquisition est sujette à l'obtention de toutes les approbations requises des autorités réglementaires. Il est prévu que la clôture de l'Acquisition aura lieu au cours du second trimestre.

L'Acquisition comprend l'achat par Colabor des actifs liés aux activités de distribution alimentaire et de la totalité des actions émises et en circulation de Tout-Prêt, un spécialiste dans la distribution et préparation de fruits et légumes coupés au Québec. Colabor conclura également une entente de distribution avec le Groupe Mayrand Alimentation inc. pour ses quatre magasins pour un terme initial de six années. Alimplus est une entreprise québécoise et un important distributeur alimentaire privé depuis plus de 40 ans. Possédant une forte présence au Québec, Alimplus est réputée pour son personnel expérimenté et offrant un service efficace auprès des clients du secteur de la restauration, des institutions et de l'hôtellerie. Alimplus opère trois entrepôts situés à Drummondville, Anjou et Québec. Ces activités, en plus de l'entente de distribution pour les magasins, représenteront des ventes annuelles d'approximativement 225 000 \$.

La Société a aussi annoncé les ententes de financement suivantes en lien avec l'Acquisition :

- Une entente visant la modification et mise à jour de sa facilité de crédit garantie de premier rang (Note 16). La facilité de crédit, telle que modifiée et mise à jour, prolongera la date d'échéance de février 2028 à 48 mois suivant la date effective de la clôture de l'acquisition. Elle sera d'un montant de 95 000 \$, incluant un crédit rotatif de 50 000 \$ et un prêt à terme de 45 000 \$. Elle portera intérêt au coût des fonds majorés de 1,75% à 3,25%, selon les ratios de levier financier de la Société.
- Une entente afin de prolonger la dette subordonnée actuelle (Note 16) de 15 000 \$ venant à échéance en février 2026 à 54 mois suivant la date effective de la clôture de l'acquisition. Elle portera intérêt à un taux annuel pouvant varier entre 7,75 % et 9,25% en fonction des ratios financiers.
- Une nouvelle entente de financement pour une dette très subordonnée au montant de 15 000 \$ portera intérêt à un coût des fonds majoré de 4,0 % à 6,5 % selon les ratios de levier financier de la Société et aura un terme de 5 ans.

Les clôtures des ententes de financement décrites ci-haut sont concomitantes et conditionnelles à la clôture de l'Acquisition.